



Arnaques sur le dos des enfants

Par **irabazle**, le **22/02/2016** à **20:37**

Bonjour,

Demande pour savoir si une association est-en droit de gagner commercialement de l'argent sur le dos des enfants, surtout que cette association à une subvention communale de 1800€ annuelle.

Ma fille et moi sommes invités le weekend de Pâques 2016 par des adhérents à la traditionnelle recherche des œufs de pâques effectuée lors la journée pars des enfants de 4/5 ans et organisé dans une association de loi 1901,celle-ci demande 3€ à chaque œuf trouvé dans la parcelle prévue à cette manifestation, est-logique ce paiement par une association loi 1901 ? en ont -il le droit ? merci réponse

Cordialement